



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des patrimoines
et de l'architecture**

**Service du patrimoine
Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux
Bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial**

La ministre de la culture

à

Monsieur le Préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes
Direction régionale des affaires
culturelles

Paris, le 08 novembre 2021

OBJET : avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 04 novembre 2021 – projet de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables de Belley (Ain)

PJ : Projet de périmètre

Lors de sa séance du 04 novembre 2021, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a donné un **avis favorable** à l'unanimité pour le classement au titre des sites patrimoniaux remarquable de Belley, à l'exception de 3 voix défavorables. Le périmètre proposé est annexé à ce courrier.

En conséquence, je vous invite à procéder à la mise à l'enquête publique de ce projet en application des articles L.631-2 et R.631-2 du code du patrimoine.

Conformément au 4° de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le présent avis doit être joint au dossier de l'enquête publique.

Le procès-verbal de la séance vous sera adressé dans un second temps.

Pour la ministre et par délégation
La sous-directrice des monuments historiques et
des sites patrimoniaux

Isabelle CHAVE

Proposition de périmètre :

SPR BELLEY (Ain) - Périmètre

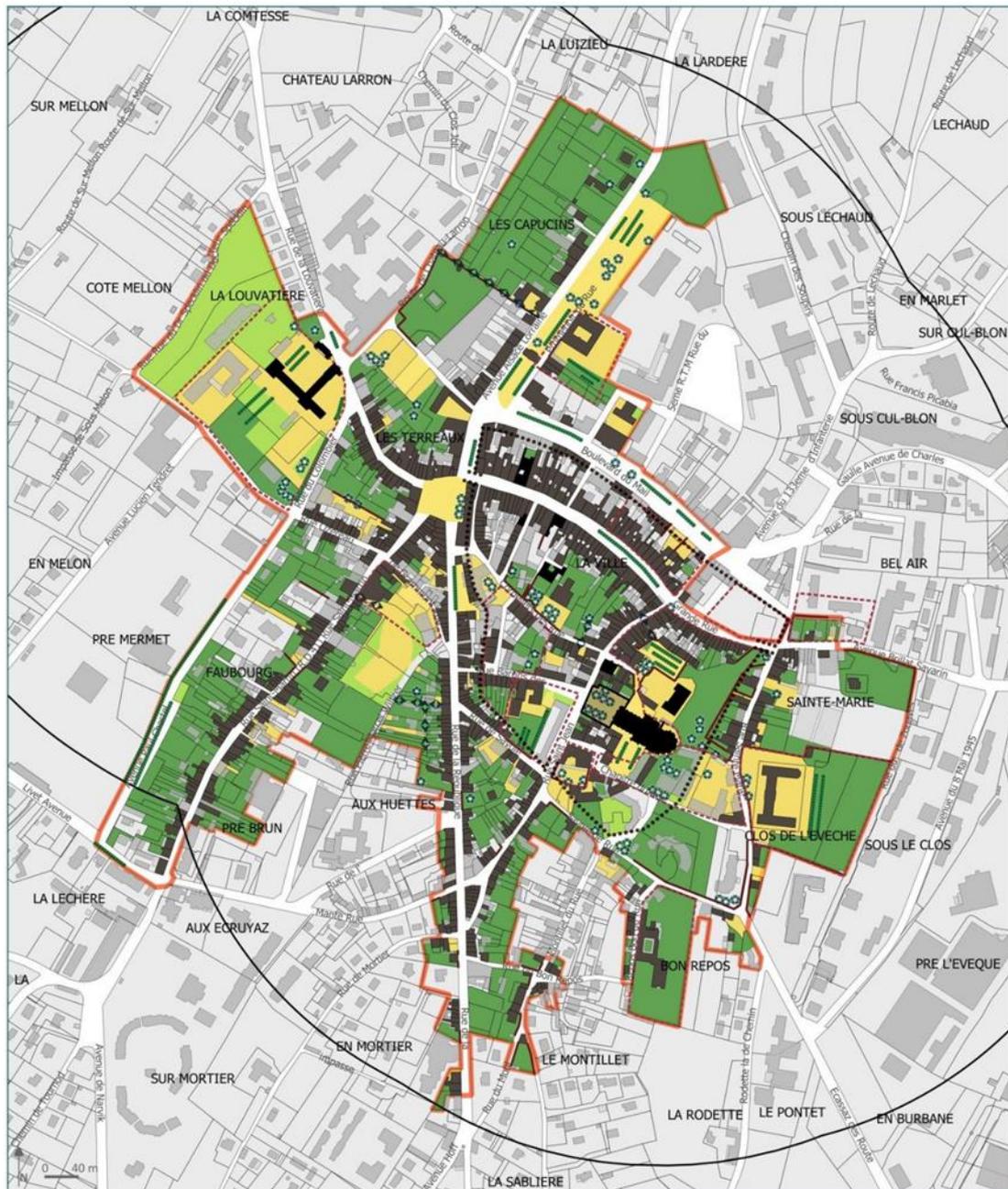
CADASTRE
 ■ Bâti dur
 ■ Bâti léger

PERIMETRE
 ■ Proposition de périmètre SPR

PROTECTION
 ■ Monument Historique - Bâtiment
 ■ Monument Historique - Espace
 □ Périmètres de 500m autour des MH

PATRIMOINE BÂTI
 ●●● Enceinte/tracé supposé
 ■ Enclos religieux
 ■ Patrimoine bâti
 — Mur ou clôture

PATRIMOINE PAYSAGER
 ● Arbres isolés ou en bouquet
 — Alignement d'arbres
 ■ Espace libre à dominante minérale
 ■ Parc ou jardin d'agrément
 ■ Espace libre à dominante végétale
 ◆◆ Chemin



Sources : Cadastre- Atlas des Patrimoines- Belley (01) - Réalisation : M. Prax - Sites & Paysages - 05 - 2021